



## 1. HISTORIQUE DE L'ORGANISATION

La Communauté des États Sahélo-Sahariens est une des huit Communautés économiques régionales reconnues par l'Union Africaine comme piliers de l'intégration dans le Continent et du développement économique, sociale et durable de l'Afrique.

La Communauté des États Sahélo - Sahariens (CEN-SAD) regroupe 25 États africains du pourtour du Sahara et du Sahel. Elle a été créée le 4 février 1998 à Tripoli (Libye).

La CEN-SAD se fixe comme objectifs :

- L'établissement d'une union économique globale basée sur une stratégie à travers un plan de développement complémentaire avec les plans nationaux de développement des pays concernés, englobant l'investissement dans les domaines agricole, industriel, énergétique, social et culturel ;
- La suppression de toutes les restrictions qui entravent le rassemblement de ces pays par la prise de mesures nécessaires pour assurer :

- La libre circulation des personnes, des capitaux et des intérêts des ressortissants des États membres.
- La liberté de séjour, de propriété et d'exercice de l'activité économique.
- La liberté d'échange et de circulation des biens, des produits et services originaires des pays signataires.
- La promotion du commerce extérieur par une politique d'investissement dans les États membres.
- L'accroissement entre les États membres des moyens de transport et de communication terrestre, aérien et maritime.
- La reconnaissance aux ressortissants des pays membres des mêmes droits, avantages et devoirs reconnus à leurs propres citoyens conformément aux dispositions de leurs constitutions respectives.
- L'harmonisation des systèmes éducatifs, pédagogiques, scientifiques et culturels dans les différents cycles de formation.

Le Traité révisé de la CEN-SAD adopté le 13 février 2013 et entré en vigueur en 2019 fixe comme principales priorités la promotion de la sécurité régionale et du développement durable.

La structure dirigeante actuelle du Secrétariat Exécutif est constituée de l'Ambassadeur Ado ELHADJI ABOU (Niger), qui a pris fonction en juillet 2023 comme Secrétaire Exécutif et de l'Ambassadeur Abderrahim KADMIRI (Maroc), comme Secrétaire Exécutif adjoint.

La réforme a maintenu les organes et institutions spécialisées. La Communauté envisage de se doter, d'un Centre de lutte contre le terrorisme en Egypte et de structure consultative prévue comme le Réseau des Jeunes CEN-SAD.

## 2. LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CENSAD)

Le fonctionnement de l'organisation est soumis à 5 organes clés, dont la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui se réunit une fois par an en présidence rotative et alternativement dans les différentes capitales des Etats, le Conseil Exécutif, constitué des Ministres des Affaires Etrangères et/ou de l'Intégration. Le Secrétariat Exécutif, quant à lui, est chargé de la gestion quotidienne et le suivi du fonctionnement des différentes institutions de la Communauté. La Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC) se charge du financement des projets de développement économiques et enfin le Conseil économique, social et culturel dédié à l'élaboration des politiques, plans et programmes à caractère économique social et culturel des pays membres.

Constatant le faible degré d'intégration économique et animé par une volonté de remédier à une telle situation, les fondateurs de ce groupement régional ont visé l'établissement d'une union économique, la promotion du commerce extérieur la facilitation des transports et de la communication entre les pays membres, l'harmonisation des systèmes éducatifs et promotion de la paix et de la sécurité, conformément au Traité d'Abuja du 3 juin 1991.

La CEN-SAD, depuis le Sommet de Ouagadougou en 2005 a multiplié les initiatives visant à promouvoir plusieurs secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'eau, la préservation de l'écosystème, la lutte contre la désertification et le transport.

La question de la paix et de la sécurité occupe une place prépondérante dans l'agenda de la CEN-SAD. A cet effet, trois instruments ont été mis en place : la première porte

sur la coopération sécuritaire et le second est relatif au mécanisme de prévention, gestion et règlement de conflits, le troisième, le Conseil permanent pour la Paix et la Sécurité.

La CEN-SAD dispose du statut d'observateur dans le Système des Nations Unies en vertu de la résolution N ° A/RES/56/92 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Par ailleurs, la CEN-SAD a conclu des accords de partenariat avec de nombreuses organisations régionales et internationales dans le but de réaliser des projets conjoints dans de nombreux domaines (politique, culturel, économique et social).

## 3. LES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE LA COMMUNAUTE

### 1 Stratégie de sécurité et de développement

Conformément aux instructions des Chef d'Etat et de Gouvernement de la Communauté, de prendre les dispositions adéquates pour juguler l'insécurité et le terrorisme dans l'espace sahélo-saharien, un document cadre de stratégie et de développement a été élaboré. La SDS/CEN-SAD qui s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, constitue un ensemble de mesures exceptionnelles dont la mise en œuvre, dans le court et le moyen terme doivent permettre de résoudre de manière significative les problèmes ciblés. Dans ce document, il s'agit de traduire en actions concrètes, la nouvelle vision du Traité révisé de la CEN-SAD dans son volet sécurité et développement.

Ces actions seront traduites en projets et programmes réalisables sur l'ensemble de l'espace CEN-SAD. Et la mise en œuvre effective de ces projets et programmes pourra juguler l'insécurité, le terrorisme et le narcotrafic en partant du postulat qu'il n'y a pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité.

Cette mise en œuvre se fera à travers un plan quinquennal 2021-2025 dont les objectifs stratégiques sont :

- Mettre fin aux conflits actuels.
- Mettre fin au terrorisme.
- Mettre fin à la criminalité transnationale organisée.
- Rattraper le retard dans l'éducation en utilisant les nouvelles technologies.
- Régler la question de l'énergie et de l'électricité.
- Donner des opportunités économiques aux femmes et aux jeunes.
- Promouvoir la libre circulation des personnes et des biens.

## 2 La Stratégie de Développement Rural

- Régler la question de l'accès à l'eau ;
- Résoudre les problèmes de la sécurité alimentaire, la valorisation de l'agriculture familiale et une agro-industrie durable.

## 4. PERSPECTIVES

Engagée dans la mise en œuvre du Traité révisé, la perspective immédiate concerne l'adoption d'un Programme quinquennal ses déclinaisons à travers des projets et programmes sectoriels.

Ce plan d'action et ses déclinaisons permettront d'améliorer l'Indice de Développement Humain (IDH) dans la perspective de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

De façon spécifique, il s'agira d'appuyer l'éducation et la scolarisation dans les zones rurales, de promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables, de procéder à des campagnes de reboisement, d'appuyer la réalisation de la Grande Muraille Verte, d'appuyer la CBLT dans le projet de renflouement du Lac Tchad et de soutenir les grands programmes de l'Union Africaine pris en charge par l'Agence pour le Développement de l'Union Africaine (NEPAD), tels que :

- La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECaf).
- Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA).
- Le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).
- Le Programme "Faire taire les armes en 2020".

La CEN-SAD œuvrera également à l'harmonisation de ses actions avec celles des autres acteurs multilatéraux et au renforcement de son partenariat avec eux.

C'est dans ce cadre que la CEN-SAD est partie prenante à la Plateforme de Coordination des Communautés Economiques Régionales (CERs), signée le 15 juillet 2023, à Nairobi (Kenya), afin de créer des synergies entre les CERs et favoriser l'intégration au niveau continental.



### Secrétariat Exécutif de la CEN-SAD

Po.Box : 4041 Av. Place d'Algérie Tripoli – LIBYE

B.P. : 5767 N'Djamena (TCHAD)

Tél. +235.22.53.21.31 / 22.53.21.32

Email : [secretariat@sec-censad.org](mailto:secretariat@sec-censad.org)

Edition : 2024

## PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS (CEN-SAD)



## SECRETARIAT EXÉCUTIF (N'DJAMENA – CHAD)